



APPEL À CANDIDATURE DE GARDES DE PÊCHE PARTICULIERS (GPP)

L'AAPPMA de Magnac-sur-Touvre, "La Truite saumonée", lance un appel à candidatures afin de renforcer son équipe de gardes de pêche particuliers (GPP).

Elle a en effet défini ses orientations en matière de surveillance de la Touvre et de ses affluents. Elle souhaite passer rapidement de 3 à 5 GPP et afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux gardes, elle a augmenté significativement le budget alloué à sa garderie.

Sa volonté est de pouvoir compter sur une garderie visible et présente. C'est une demande générale de ses adhérents et plus largement des pêcheurs car la meilleure des réglementations est inutile si elle n'est pas adossée à une surveillance robuste et efficace.

"La Truite saumonée" attend de ses GPP un véritable engagement en termes de surveillance (eau, faune et flore), d'information et de pédagogie sur les règlements de pêche, de prévention et de contrôles (cartes et engins de pêche). Les gardes sont des acteurs de premier plan dans la gestion de la rivière. Ils évoluent sur le terrain et sont en contact direct avec les pêcheurs, riverains, promeneurs, canoéistes... avec lesquels ils doivent être capables d'engager facilement le dialogue et de faire preuve d'un bon relationnel.

Vous vous sentez proche des idées et de la vision de la pêche de "La Truite saumonée", vous avez du temps libre que vous souhaitez consacrer à cette mission en prise directe avec les pêcheurs pour le compte de l'AAPPMA ou vous avez déjà exercé les fonctions de GPP, alors n'hésitez pas prenez contact avec "La Truite saumonée".

La procédure de recrutement est la suivante : Le président de "La Truite saumonée" s'entretiendra avec les nouveaux candidats puis il présentera les candidatures à la Fédération de pêche 16. Les postulants seront ensuite inscrits à deux demi-journées de formation organisées dans ses locaux par la Fédération de pêche 16, programmées en principe le samedi pour ne pas perturber l'activité professionnelle des postulants.

Une session de formation sera organisée par la Fédération de pêche 16 dans le premier semestre 2022 et l'affectation des nouveaux GPP auprès de l'AAPPMA pourra intervenir rapidement.

Pour les candidats qui possèdent déjà les qualifications correspondant aux modules 1 et 3 il suffira de réactiver leur assermentation auprès de la préfecture, procédure dont se chargera le président de l'AAPPMA.

Vous pouvez contacter Franck RAMEZI, président de "La Truite saumonée", par téléphone au 06 03 01 03 68 ou par messagerie électronique en écrivant à latrutesaumonee@outlook.com pour un entretien sur les missions et les conditions de la garderie de l'AAPPMA.